



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/2006/11
ECE/EB.AIR/WG.5/2006/9/Rev.1
28 septembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Vingt-quatrième session
Genève, 11-14 décembre 2006
Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Trente-huitième session
Genève, 19-22 septembre 2006
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE PLAN DE TRAVAIL RÉVISÉ POUR 2007¹

Établi par le secrétariat en collaboration avec le Président sur la base des informations communiquées par les groupes d'experts et les équipes spéciales du Groupe de travail

1.1 STRATÉGIES ET EXAMEN

Exposé succinct/objectifs: Évaluer les activités scientifiques et techniques en cours en vue du réexamen des protocoles en vigueur ou de l'élaboration de nouveaux protocoles; négocier les modifications à apporter aux protocoles et à leurs annexes; promouvoir l'échange de technologies; élaborer des propositions concernant de nouvelles orientations stratégiques dans le cadre de la Convention. Le Groupe de travail des stratégies et de l'examen aidera l'Organe exécutif à examiner toutes les questions de politique générale.

Principales activités et calendrier: Compte tenu des activités pertinentes menées dans le cadre de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, ainsi que des initiatives prises par la Communauté européenne et d'autres Parties, et sur la base des informations reçues de ses groupes d'experts, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen:

¹ Le présent document a été révisé par le Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa trente-huitième session aux fins d'examen à la vingt-quatrième session de l'Organe exécutif.

- a) Évaluera les travaux menés en vue du réexamen du Protocole de Göteborg de 1999, compte tenu notamment des progrès accomplis dans la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'émission d'ozone troposphérique, ainsi que des émissions de polluants responsables de ces effets, et les travaux entrepris au titre des éléments d'activité 1.3 (évaluation économique) et 1.8 (réduction des émissions d'ammoniac) ci-après. Il passera également en revue les travaux entrepris au titre de l'élément 1.9 (particules) ainsi que les activités menées au titre de l'élément 2.3 (modèles d'évaluation intégrée) du plan de travail de l'EMEP. Il achèvera le réexamen conformément au calendrier adopté à la Réunion des chefs de délégation, en avril 2006 (ECE/EB.AIR/WG.5/82, annexe), et présentera un rapport à l'Organe exécutif;
- b) Évaluera les travaux menés dans le cadre du Protocole relatif aux polluants organiques persistants (POP), en tenant compte de l'état d'avancement des travaux effectués au titre de l'élément d'activité 1.4 (examen et évaluation des POP);
- c) Évaluera les travaux menés dans le cadre du Protocole relatif aux métaux lourds, en tenant compte de l'état d'avancement des travaux entrepris au titre de l'élément d'activité 1.5;
- d) Fera le point des échanges d'informations et de technologies, notamment des travaux entrepris au titre de l'élément d'activité 1.6 (questions technico-économiques); il passera également en revue les informations reçues au sujet des mesures relatives aux produits visant à réduire les émissions de composés organiques volatils (COV), de POP et de métaux lourds, et examinera l'état d'avancement d'autres travaux menés au titre de l'élément d'activité 1.7 (échange d'informations et de technologies);
- e) Continuera de mettre en œuvre le Plan d'action visant à associer les pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie (EOCAC) aux travaux de la Convention (EB.AIR/WG.5/80, annexe);
- f) Évaluera les progrès réalisés dans le cadre de la stratégie de communication pour la Convention et prendra en compte les besoins futurs éventuels; et
- g) Tiendra sa trente-neuvième session du 18 au 20 avril 2007 et sa quarantième session du 17 au 21 septembre 2007.

1.2 EXAMENS DES STRATÉGIES ET POLITIQUES DE RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Exposé succinct/objectifs: Donner un aperçu général de ce qui se fait dans la région de la CEE en matière de réduction de la pollution atmosphérique, assorti d'une description détaillée des stratégies et politiques nationales et internationales, d'une présentation de la législation en vigueur, de l'indication des niveaux d'émission et des priorités pour l'avenir; communiquer, en même temps que les données d'émission, des éléments propres à permettre au Comité de l'application d'examiner dans quelle mesure les Parties s'acquittent des obligations qui leur incombent au titre des protocoles à la Convention. Ces examens ont lieu tous les deux ans; un examen de la politique générale est réalisé tous les quatre ans.

Principales activités et calendrier:

a) Un projet de réexamen des stratégies et des politiques de réduction de la pollution atmosphérique sera présenté à l'Organe exécutif en 2006. Ce projet sera fondé sur les réponses au questionnaire de 2006 que l'Organe exécutif a approuvé à sa vingt-troisième session (EB.AIR/2005/4, Add.1 et 2 et Corr.1) et sera diffusé par le secrétariat sur le site Web de la Convention;

b) En cas d'approbation par l'Organe exécutif, le projet de réexamen sera publié en 2007 et sera diffusé par le secrétariat sur le site Web de la Convention.

1.3 ÉVALUATION ÉCONOMIQUE DES AVANTAGES DE LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE ET DES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

Exposé succinct/objectifs: Approfondir l'étude des avantages et des instruments économiques entreprise par l'ancienne Équipe spéciale des aspects économiques des stratégies de réduction, et permettre la prise en compte des considérations économiques dans le cadre de l'examen/du réexamen des protocoles à la Convention.

Principales activités et calendrier: Le Réseau d'experts sur les avantages et les instruments économiques, dont le Royaume-Uni est le chef de file et la Norvège le rapporteur, fournira le cadre et les services de spécialistes nécessaires pour une série d'ateliers. Ce réseau, qui se réunira seulement à l'occasion des ateliers projetés, comprendra non seulement des économistes mais aussi des représentants d'autres disciplines. Il entamera les travaux d'évaluation des enseignements tirés par les Parties, lors de l'emploi des instruments économiques pour réduire la pollution atmosphérique, et mettra à jour le document d'orientation sur les instruments économiques destinés à réduire les émissions d'oxydes d'azote, de soufre, de COV et d'ammoniac (EB.AIR/1999/2, chap. VI), dans le cadre de la révision du Protocole de Göteborg.

1.4 EXAMEN ET ÉVALUATION DES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

Exposé succinct/objectifs: Travailler aux réexamens techniques des substances dont les dossiers, agréés par les Parties au Protocole, lui auront été transmis par l'Organe exécutif; poursuivre l'étude des stratégies de gestion et des options pour les substances agréées en tant que POP par les Parties au Protocole. Une équipe spéciale, placée sous la conduite du Canada et des Pays-Bas, exécutera les travaux techniques à entreprendre à cet effet.

Principales activités et calendrier: L'Équipe spéciale:

a) Poursuivra les travaux consacrés aux diphenyl-éthers polybromés (PeBDE), au sulfonate de perfluorooctane (PFOS) et à d'autres substances, conformément aux décisions de l'Organe exécutif;

b) Mettra à jour les lignes directrices générales pour l'examen technique des dossiers sur de nouvelles substances dont les Parties pourraient proposer l'inscription aux annexes I, II et III du Protocole;

c) Élaborera et diffusera aux correspondants pertinents des Parties à la Convention et aux observateurs un questionnaire devant permettre de recueillir d'autres informations relatives aux stratégies de gestion et aux options pour les PeBDE, le PFOS et d'autres substances, énumérées à l'alinéa *b* ci-dessus;

d) Examinera en priorité à sa prochaine réunion les questions relatives à l'alinéa *b* du paragraphe 2 de la décision 1998/2 de l'Organe exécutif; et

e) Tiendra sa sixième réunion en 2007 (date et lieu à convenir).

1.5 MÉTAUX LOURDS

Exposé succinct/objectifs: Après avoir achevé l'examen aux fins de déterminer si les dispositions du Protocole relatif aux métaux lourds sont suffisantes et ont l'efficacité voulue, l'Équipe spéciale des métaux lourds, placée sous la conduite de l'Allemagne, exécutera des travaux techniques supplémentaires.

Principales activités et calendrier: L'Équipe spéciale:

a) Étudiera, d'un point de vue technique, les options envisageables pour réduire davantage les émissions de métaux lourds inscrits à l'annexe I. Une liste des avantages et des inconvénients de ces options sera établie. (Le Président sera en liaison avec les autres organes concernés, selon qu'il conviendra);

b) Évaluera quantitativement et, lorsque ce ne sera pas possible, qualitativement les informations portant sur les avantages pour la santé et les écosystèmes d'autres mesures de réduction des émissions des métaux lourds inscrits à l'annexe I;

c) Exécutera d'autres travaux assignés par l'Organe exécutif; et

d) Tiendra sa quatrième réunion (date et lieu à annoncer).

1.6 QUESTIONS TECHNICO-ÉCONOMIQUES

Exposé succinct/objectifs: Étudier plus avant les techniques de réduction des émissions, y compris leur efficacité et leur coût; continuer de constituer une base de données technico-économiques (ECODAT) et de mettre au point des méthodes pour évaluer les incertitudes; et élaborer des projets de révision des dispositions des annexes des protocoles traitant des questions technico-économiques.

Principales activités et calendrier: Le Groupe d'experts des questions technico-économiques, placé sous la conduite de la France et de l'Italie:

a) Continuera de rassembler et de stocker des données technico-économiques sur les options envisageables en matière de maîtrise des émissions et de techniques de réduction des émissions dans les secteurs choisis, leur coût et la marge d'incertitude correspondante;

- b) Poursuivra la transmission des données sur les installations de référence et les technologies antiémissions, les investissements et les coûts de fonctionnement au Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) aux fins de les regrouper pour les inclure dans le modèle RAINS, après approbation par le Groupe de travail;
- c) Fournira des données qui seront prises en considération ultérieurement lors de la révision des annexes techniques des protocoles, en particulier les annexes IV, V et VIII du Protocole de Göteborg;
- d) Continuera de communiquer au Groupe de travail des résumés des informations de référence sur les nouveaux secteurs pris en considération dans ECODAT; le Groupe d'experts cherchera à aboutir à un accord sur les feuilles de synthèse pour les industries du verre et du ciment, ainsi que pour les raffineries;
- e) Éprouvera les méthodes employées par le Groupe d'experts pour les grandes installations de combustion en Suède et en République tchèque; poursuivra l'enquête sur les petites installations de combustion en Italie;
- f) Évaluera la possibilité de fournir au CMEI des informations sur l'évolution des technologies de réduction des émissions dans le temps, sur leur efficacité, leur coût et leurs éventuels taux de pénétration, pour un petit nombre de secteurs d'activité fondamentaux;
- g) Organisera des activités de formation, publiera un bulletin d'information et renforcera les contacts avec les pays de l'EOCAC afin de mieux comprendre les besoins et les objectifs du Groupe d'experts;
- h) Organisera un atelier sur les techniques de pointe à Almaty, en octobre 2007, immédiatement après l'atelier du CAPACT (voir élément d'activité 1.7); et
- i) Tiendra sa onzième réunion en avril 2007, à Rome.

1.7 ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET DE TECHNOLOGIES

Exposé succinct/objectifs: Créer des conditions propices à l'exécution des obligations prévues dans la Convention et ses protocoles en matière de technologie; faciliter l'application des protocoles en vigueur et l'adhésion des non-Parties, notamment des pays en transition; étudier les besoins de mise à jour des annexes techniques et des documents d'orientation qui accompagnent les protocoles.

Principales activités et calendrier:

- a) Le secrétariat, avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale, publiera en anglais et en russe des directives visant à assurer le respect des obligations énoncées dans le Protocole relatif aux POP, le Protocole relatif aux métaux lourds et le Protocole de Göteborg;
- b) Le secrétariat mènera à bien son projet de renforcement des capacités en matière de gestion de la qualité de l'air et d'application des technologies de combustion propres du charbon en Asie centrale (CAPACT), financé au titre du Compte de l'ONU pour le développement et appuyé par des experts nationaux et les centres de l'EMEP, et fera rapport sur l'état d'avancement des travaux au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa quarantième session;

c) Avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale, le secrétariat étendra les ateliers prévus au titre du CAPACT à d'autres pays situés en dehors de la région de l'Asie centrale;

d) Le Groupe de travail examinera la mise en œuvre du Plan d'action visant à associer les pays de l'EOCAC aux travaux de la Convention.

1.8 RÉDUCTION DES ÉMISSIONS D'AMMONIAC

Exposé succinct/objectifs: Contribuer à l'examen du Protocole de Göteborg, notamment en assurant la promotion et l'utilisation du Code-cadre indicatif de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac, dont les Parties s'inspireront pour élaborer des codes nationaux et chiffrer les relations entre les options/techniques antiémissions recommandées et les émissions d'ammoniac qui en résultent (EB.AIR/WG.5/2002/3).

Principales activités et calendrier: Le Groupe d'experts de la réduction des émissions d'ammoniac, placé sous la conduite du Royaume-Uni:

a) S'efforcera d'améliorer les inventaires et projections des émissions d'ammoniac et d'autres substances azotées provenant de sources aussi bien agricoles que non agricoles;

b) Élaborera la version finale du document d'orientation sur les techniques de prévention et de réduction des émissions d'ammoniac (EB.AIR/1999/2, chap. V); mettra à jour le Code-cadre indicatif, en tenant compte du document de référence concernant les meilleures techniques disponibles dans le secteur de l'élevage porcin et de l'élevage avicole établi aux fins de l'application de la Directive de l'Union européenne relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution, ainsi que d'autres documents de référence;

c) Améliorera la qualité des données d'émission et valeurs mesurées communiquées pour l'ammoniac; passera en revue les stratégies de mesure des émissions de composés azotés; examinera les résultats de l'atelier sur l'ammoniac atmosphérique qui sera organisé conjointement par le Groupe d'experts et par l'Équipe spéciale de l'EMEP chargée des mesures et de la modélisation (4 au 6 décembre 2006, Édimbourg); et

d) Tiendra sa huitième réunion, conjointement avec le Groupe d'experts de l'agriculture et de la nature relevant de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, en 2007 à Saint-Pétersbourg, juste après un séminaire anglo-russe, spécialement destiné aux pays de l'EOCAC, sur les émissions d'ammoniac et les gaz à effet de serre émanant de sources agricoles.

1.9 PARTICULES

Exposé succinct/objectifs: Mieux comprendre les aspects techniques des options envisageables en matière de réduction des émissions de particules, ainsi que les possibilités techniques de réduction des concentrations de particules dans le cadre de la Convention.

Principales activités et calendrier: Le Groupe d'experts des particules, placé sous la conduite de l'Allemagne et du Royaume-Uni:

- a) Évaluera le degré de réduction des émissions de polluants précurseurs qui contribuent à la formation de particules déjà prévu par les protocoles actuels à la Convention (les coprésidents seront en liaison avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée);
- b) Fera le point des travaux entrepris actuellement en application de la Convention sur les précurseurs des particules, en tenant compte également des tout derniers résultats de la Stratégie thématique de lutte contre la pollution atmosphérique de la Communauté européenne ainsi que des stratégies analogues d'autres Parties (le coprésident sera en liaison avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée);
- c) Mettra à profit notamment les résultats du modèle de l'EMEP, en vue de réexaminer les contributions actuelles et futures aux concentrations ambiantes de particules primaires et secondaires émises en particulier par les sources principales, et examinera l'incidence du choix de différentes fractions granulométriques à la quatrième réunion du Groupe d'experts (les coprésidents seront en liaison avec le CSM-O);
- d) Analysera notamment les travaux du CMEI relatifs aux conditions scientifiques et techniques, ainsi qu'aux mesures de caractère technique et non technique nécessaires pour aider les Parties à mettre au point d'autres mesures de réduction des émissions de particules, afin de rassembler des informations utiles en vue de la quatrième réunion du Groupe d'experts (les coprésidents seront en liaison avec le CMEI);
- e) Apportera un soutien technique à d'autres stratégies de réduction établies par les Parties à la Convention;
- f) Contribuera aux rapports en vue du réexamen du Protocole de Göteborg, établis par l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée;
- g) Tiendra sa cinquième réunion en Allemagne, au début de 2007, pour finaliser son rapport; et
- h) Présentera son rapport final au Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa quarantième session, en 2007.
